

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE

MONCHAUX-SORENG

Délibération n°2026/02/002

DATE DE CONVOCATION : 20/02/2026	L'an deux mil vingt six Le vingt-six février à 19H30. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M QUENOT Jean-Claude, Maire.
DATE D’AFFICHAGE : 20/02/2026	<i>Etaient présents :</i> MM Jean-Claude QUENOT, Jacques DUCROCQ, Didier FLAMAND, Arnaud JACQUET, Romain MAUBERT, Claude BOUTTE, Mmes Véronique PLANCHIN, Coralie FROIDURE, Germaine QUATRELIVRES, Dorothée EVENOU. Formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 11	<i>A donné pouvoir :</i> M. Thierry BLANGIER (pouvoir à M Jean-Claude QUENOT). <i>Absents excusés :</i> Mme Océane HECQUET, MM Alain BASTIEN, Jackie CAUCHY. M Jacques DUCROCQ a été élu secrétaire. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide d’attribuer les subventions aux associations suivantes pour l’année 2026 : -Comité des fêtes : 1 600€ pour l’organisation de la fête locale+220€ -Coopérative scolaire : 440€ -Amicale des Anciens Combattants : 220€+60€ à titre de participation aux cérémonies patriotiques - Société de pêche, Club des aînés, Gymnastique féminine, les Voisins des Hauts de Soreng, association des Anciens élèves, les P’tits loups de la Vallée : 220€ chacune -La Ligue, association Agir avec Becquerel pour la vie : 100€ chacune -ARSLA contre la maladie de Charcot :50€. L’indemnité de gardiennage des églises d’un montant de 80€ versée à la paroisse de Blangy-Sur-Bresle l’année dernière est reconduite pour 2026. Le Conseil précise que le versement de la subvention aux associations locales se fera sous réserve : -de la présentation du bilan financier 2025 de l’association ; -de la réalisation d’animations et/ou d’activités au cours de l’année 2026.
OBJET : Subventions aux associations 2026 - Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Rouen au titre du contrôle de la légalité le et qu’elle a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Interrégionale d’Aumale/Blangy-sur-Bresle le Le Maire, Jean-Claude QUENOT	

